



2004 : Initiatives pour la croissance

La Feuille de route de l'IE-Club

22/01/04

* *

*

2004 : Initiatives pour la croissance

En décembre 2003, les professions de l'innovation et des technologies, entrepreneurs, investisseurs et organismes publics (CDC, Anvar...), se sont regroupés pour soutenir l'amendement déposé par le Sénateur Adnot, à l'initiative de CroissancePlus et de France Biotech, pour demander aux pouvoirs publics de réserver une part de la collecte de l'assurance-vie au capital-investissement.

L'IE-Club, qui rassemble 10 000 professionnels de l'innovation et des technologies (la « tech-économie ») dans le cadre de ses réunions périodiques, Cross-Over et Golden Share, ainsi que par la publication de sa lettre d'information, a résolu de prolonger cette union bénéfique au-delà du sort de l'amendement, approuvé par le Sénat mais recalé en commission.

Le 22 janvier, dans le cadre de la journée consacrée aux « Leaders de l'innovation » en partenariat avec IST/Euro-CASE, le président de l'IE-Club Maurice Khawam remettra à la ministre de l'Industrie Nicole Fontaine une feuille de route contenant une synthèse sélective des demandes de l'ensemble des associations de la « tech-économie ». Ont notamment nourri cette réflexion :

- Aysel
- Afic
- Capintech
- Comité Richelieu
- Conseil Stratégique de l'Innovation

- Croissance Plus
- EVCA
- France Angels
- FBF
- FING
- France Biotech
- Geste
- Growth Plus

Ce document est l'expression de la réflexion initiale de l'IE-Club ramené à sa dimension la plus juste : la dimension européenne. C'est à l'échelle de l'Europe, en effet, qu'il importe d'agir avant que, ployant sous la prédominance américaine et dépassé par les dynamismes indien et chinois, le Vieux Continent ne se trouve relégué en division d'honneur de la tech-économie.

Les analystes concordent : la science et la recherche européennes n'ont pas à rougir de la comparaison avec leurs pairs d'outre-Atlantique. Mais beaucoup reste à faire dans le passage vers l'entreprise : c'est aux pouvoirs publics qu'il appartient de créer l'espace économique européen où naîtront et se développeront les grands groupes de demain. C'est à eux qu'il appartient de stimuler les initiatives et la circulation d'un **pilier de la croissance à l'autre** : idées, innovations, entreprises, entrepreneurs, capitaux... pour que s'affirment en Europe les futurs **Leaders de l'Innovation**.

* *
*

Table des matières

2004 : Initiative pour la croissance	1
Les piliers de la croissance	6
A. La dynamique des idées	7
1. Décloisonner l'excellence	8
2. Reconstruire les fondations de la recherche publique	14
B. Hommes et Femmes	20
3. Pour un salarié associé	21
4. Pour une vie après la mort de l'entreprise	28
C. Entreprises	33
5. Pour un statut européen de l'entreprise innovante	34
6. Pour une discrimination positive en faveur des PME	37
7. Pour des agences européennes de recherche	41
8. Pour une nouvelle gouvernance du rapport client/fournisseur entre grandes entreprises et PME	43
D. Capitaux	45
9. Pour un nouveau statut du capital-risque	46
10. Pour un marché financier européen des valeurs de croissance	53
Conclusion: la parole aux internautes	56

Les piliers de la croissance

A. La dynamique des idées

1. Décloisonner l'excellence

Pour la libre circulation des hommes et des idées

Sujet politique s'il en est. En France, la réforme de la recherche est un problème épineux qui rivalise avec celui des intermittents du spectacle. L'occasion de revenir sur les grands principes : l'université et la recherche sont le plus souvent, en Europe, des systèmes ossifiés qui récompensent l'ancienneté au détriment du mérite. Il faut avant toute chose la volonté politique de détruire les cloisons qui séparent enseignement supérieur, recherche, entreprise.

Par leur nombre et leur qualité, les chercheurs européens n'ont pas à pâlir vis-à-vis de leurs confrères outre-Atlantique et au Japon : l'Europe des 25 comptera 1,1 million de chercheurs contre 1,25 million aux Etats-Unis, à la population comparable bien qu'un peu inférieure. La structure de leur emploi cependant est très différente : moins de la moitié des chercheurs européens travaillent en entreprise, contre les deux tiers des Japonais et les quatre cinquièmes des Américains. De là, sans doute, la réputation de l'Europe d'avoir gardé son excellence dans la recherche fondamentale, mais de ne pas savoir profiter de ses découvertes. Aujourd'hui, le développement high-tech passe plus souvent par les USA ou l'Extrême-Orient. On peut dire, selon l'expression frappante d'un cadre dirigeant de la Caisse des Dépôts, « *Pour aller de*

Colombie au Venezuela, les galions espagnols passaient par Séville. Pour aller de France en Allemagne, les start-up passent par la Californie ».

L'objectif de porter à la recherche à 3% du PNB d'ici à 2010 est certes louable, mais même s'il était atteint, il ne toucherait pas la structure fondamentale de la recherche en Europe – une recherche de fonctionnaires. C'est donc par la fonction publique qu'il faut commencer : l'Europe ne peut pas faire l'économie d'un plan de dynamisation de la recherche publique et universitaire.

Quelques initiatives vont dans le bon sens. Le Fonds européen d'investissement et la Commission Européenne (DG Recherche) préparent, par exemple, un projet de fonds d'amorçage qui va dans le bon sens (cf. encadré ci-dessous).

➔ Mais l'IE-Club demande une initiative politique majeure pour *décloisonner l'excellence en Europe*, fondée sur :

- L'assouplissement des statuts de chercheurs pour permettre un accroissement de la mobilité entre recherche et entreprise. L'accompagnement au créateur/innovateur (mentoring, formation...) va dans ce sens mais n'est qu'un palliatif d'une réforme profonde des statuts dans le sens de la mobilité ;
- La généralisation de fonds d'amorçage pour l'excellence, sur l'exemple du projet FEI, pour toucher l'ensemble du monde universitaire et de la recherche, via des incubateurs virtuels dotés de moyens très réels ;

- En découle la montée en puissance, et non la marginalisation, des réseaux associant recherche et entreprise (à l’instar, pour les technologies concernées par l’IE-Club, du RNRT, du Riam, du RMNT...).

Les principes du projet de fonds d’amorçage FEI

1. Objectif stratégique : Fédérer, dans plusieurs structures financières, des centres d’excellence de la recherche européenne, de façon à les amener à promouvoir en commun la valorisation et la commercialisation des résultats de cette recherche. Ce projet marquerait la volonté de lutter contre la fragmentation des initiatives conduites en Europe dans ce domaine et comblerait une lacune (le lien entre la recherche et son exploitation commerciale) trop souvent constatée dans l’Union. (...)

2. Principe de l’initiative : Les centres d’excellence ainsi constitués en réseau et désireux d’unir leur action s’engageraient à mener des recherches en commun (y compris bien entendu dans le cadre et avec le soutien potentiel du 6ème Programme-Cadre), à optimiser la définition des brevets ainsi aptes à être valorisés et basés sur des droits de propriété intellectuelle bien établis. Ces produits, résultant d’une mise en commun systématique du savoir-faire et des compétences, seraient ensuite valorisés en vue de leur exploitation commerciale par un fonds d’incubation et d’amorçage, dont les centres de recherche seraient actionnaires et qui serait géré de façon indépendante selon les meilleures pratiques de l’industrie du capital-risque.

NB. : dans l’hypothèse actuelle, le fonds ne serait doté que de quelques dizaines de millions d’euros et ne s’adresserait qu’aux biotechnologies. L’idée semble mériter d’être répliquée dans d’autres disciplines et d’autres montants.

Table 1-3a :
Researchers (FTE) - total numbers and by sector (%), 2001 (1)

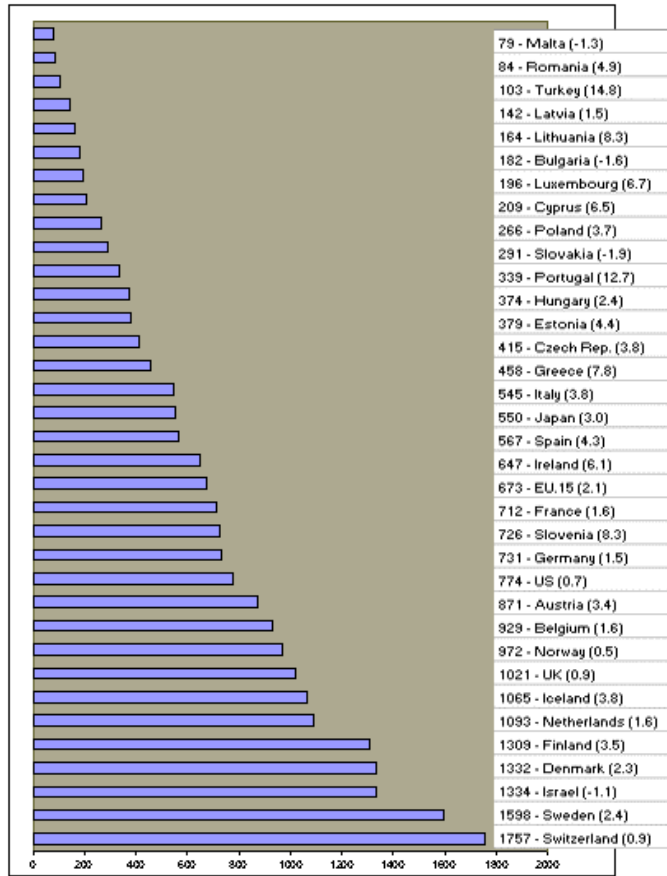
	In % by sector			Total number of researchers	Average annual growth rates in % 1996-2001 ⁽²⁾
	Business enterprise	Government	Higher education		
Belgium	54.5	4.0	40.4	30 219	7.28
Denmark	47.9	20.7	30.2	18 944	4.30
Germany	59.3	14.4	26.3	259 597	2.43
Greece	15.2	13.6	71.0	14 748	11.03
Spain	23.7	16.7	58.6	80 081	9.17
France	47.1	15.2	35.8	172 070	2.67
Ireland	66.1	8.7	25.2	8 516	7.32
Italy	39.5	21.7	38.9	66 110	-3.56
Netherlands	47.6	14.1	37.2	42 085	5.11
Austria	62.6	5.1	31.8	18 715	7.86
Portugal	15.5	21.0	50.3	17 584	6.55
Finland	56.9	12.3	29.8	36 889	8.64
Sweden	60.6	4.9	34.5	45 995	5.68
UK	57.9	9.1	31.1	157 662	4.37
EU-15⁽²⁾	49.7	13.4	34.5	972 448	3.90
Cyprus				333	12.08
Czech Rep.	38.4	32.3	28.4	14 987	2.94
Estonia				2 681	-3.44
Hungary	27.8	31.8	40.5	14 666	7.10
Lithuania				8 075	1.40
Latvia				3 497	4.26
Poland	16.9	18.7	64.3	56 919	1.64
Slovenia	33.6	32.3	30.7	4 498	0.04
Slovakia	23.5	25.4	51.0	9 585	-0.86
EU-25⁽²⁾	47.3	14.5	36.0	1 084 726	3.68
Bulgaria				9 217	-8.98
Romania	57.2	28.4	14.4	19 726	-8.23
Turkey	16.0	10.7	73.2	23 083	6.28
Iceland	45.9	22.8	27.7	1 859	8.52
Norway	55.7	15.6	28.7	19 752	3.09
Switzerland	62.9	1.6	35.5	25 755	4.45
US	80.5	3.8	14.7	1 261 227	4.28
Japon	63.7	5.0	29.6	675 898	1.83

Source : DG Research - Key Figures 2003-2004

Data : OECD, MSTI 2003/Vol.1. For non-OECD members : Eurostat/Member States

Notes : The sectors do not add up to 100% (1) or latest available year : AT, UK : 1998, BE, DK, EL, US : 1999; FR, IE, IT, NL, EU.15, EU.25, TR, CH : 2000. (2) or nearest available years 1998, EL : 1995-1999, US : 1997-1999; BE, DK, 1996-1999; FR, IE, IT, NL, EU.15, EU.25, TR, CH : 1996-2000; PT, FI, SE, IS, NO : 1997-2001; CY, EE : 1998-2001. (2) EU.15, EU-25 data are estimated by DG RTD and total numbers do not include LU or MT. EU.25 by sectors data exclude LU, CY, EE, LT, LV and MT.

Figure II-1b :
Number of scientific publications per million population, 2002
(1); in brackets: growth rates of publications (%), 1995-2002



Source : DG Research - Key Figures 2003-2004

Data : Publication data : ISI, CWTS (treatments), population data : OECD : MSTI 2003/1;
Eurostat: New Cronos

Notes : (1) Population: 2001

* *
*

2. Reconstruire les fondations de la recherche publique

Redonner un élan à la recherche et l'innovation en Europe

Il n'y a pas que les statuts et la mobilité. Il y a les moyens et, plus cruciale encore, la distinction entre chercheur et payeur. L'IE-Club s'associe à la proposition de réformer le financement de la recherche publique via des Fondations Nationales de Recherche et propose d'étendre cette démarche à l'Europe.

En France, la ministre de la Recherche Claudie Haigneré a accepté le principe de la création de Fondations Nationales de Recherche, en les dotant de 150 millions d'euros. Assez pour déclencher l'envie d'organismes publics affamés de crédits ; pas assez pour imprimer une réelle dynamique.

La comparaison internationale est frappante : par exemple, les dépenses par chercheur dans la recherche publique européenne sont inférieures de plus de moitié aux mêmes engagements outre-Atlantique. Avec moins de ressources, les chercheurs européens publient moins que leurs confrères américains. Le problème n'est pas national, comme le droit européen actuel le sous-entend : il doit se régler à l'échelle du Continent. La recherche forme l'élément de base d'un écosystème compétitif pour les entreprises innovantes.

Si un Etat seul ne peut, dans le contexte actuel, apporter des ressources suffisantes à la recherche, la solution européenne n'est pas la panacée. Le 6^{ème} PCRD s'inspire de principes inattaquables : la taille critique, les réseaux d'excellence. Mais ses lourdeurs administratives semblent avoir fait doubler les frais de gestion d'un dossier à... 12%. En outre, deux biais ne sont que trop présents à l'échelon européen : l'effort des Etats payeurs pour obtenir l'emploi des ressources sur leur territoire, et la poussé contraire de la Commission, au nom de la cohésion, pour favoriser les Etats plus petits ou plus pauvres.

Ce double travers serait particulièrement désastreux dans la recherche, où seule la quête de l'excellence doit primer. Un transfert des responsabilités du niveau national au niveau européen ne semble souhaitable que si on en empêche l'apparition. Pour cela, une solution simple : décentraliser le contrôle.

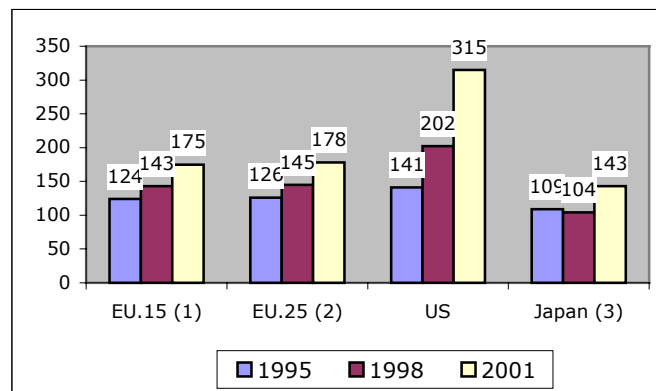
Les propositions de l'IE-Club :

→ Des Fondations de recherche au niveau européen permettraient d'instituer une « course à l'excellence » entre des instituts dont le fonctionnement serait assuré par les Etats nationaux mais qui se battraient pour obtenir, au niveau du Continent, les financements de fondations multidisciplinaires et transnationales. Les particuliers pourraient cotiser à des fondations européennes, nationales, ou même locales ; les entreprises pourraient adresser les questions fondamentales qui ralentissent leur avancée.

→ L'IE-Club demande la création de Fondations européennes, de dotation mixte publique et privée, susceptibles d'orienter la recherche en fonction des points forts du marché unique. Les gouvernements nationaux pourraient abonder ces fondations, ou créer les leurs propres.

→ L'IE-Club appuie la proposition du Conseil Stratégique de l'Innovation : réserver une part plus conséquente des recettes de privatisations françaises à la Recherche (de 5Md€ à 10Md€ sur trois ans).

Figure I-1a : R&D investment (€billion, in current terms), 1995, 1998 and 2001



Source : DG Research - Key Figures 2003-2004

Data : OECD, Eurostat

Notes : (1) EU.15 : 1998, 2001 : data estimated by DG Research and do not include LU.

(2) EU.25 values were estimated by DG Research and do not include LU and MT. (3) JP :

1995 : data adjusted by OECD

Table 1-3b : R&D expenditure (In 1000 current €) per researcher (FTE), 2001 (1)

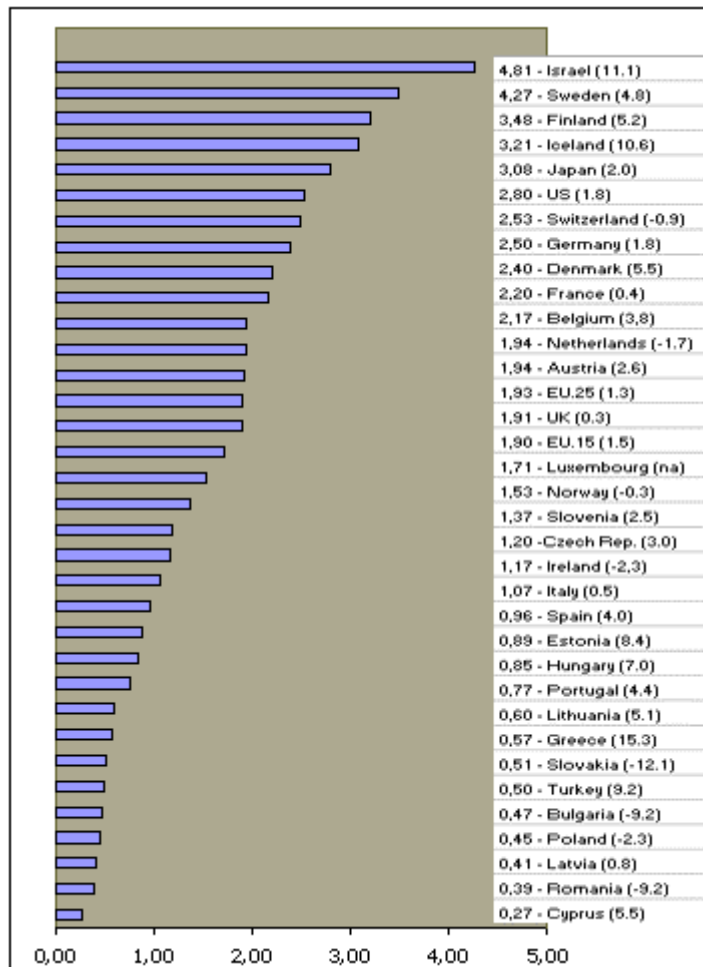
	Totals	Business enterprise	Higher education	Government
Belgium	153	201	90	127
Denmark	188	254	121	132
Germany	199	236	121	186
Greece	54	101	38	86
Spain	78	172	41	74
France	180	239	94	205
Ireland	139	151	111	130
Italy	188	239	150	165
Netherlands	186	223	145	170
Austria	180	183	168	228
Portugal	58	121	41	59
Finland	125	156	76	103
Sweden	227	291	128	132
UK	145	164	92	214
EU-15 ⁽²⁾	171	225	103	170
Cyprus	81	67	47	140
Czech Rep.	55	87	31	41
Estonia	14	30	11	15
Hungary	37	54	24	30
Lithuania	9	55	5	12
Latvia	10	15	7	13
Poland	23	49	12	39
Slovenia	76	131	40	57
Slovakia	16	45	3	15
EU-25 ⁽²⁾	156	214	90	147
Bulgaria	8	13	4	8
Romania	9	10	7	9
Turkey	60	125	50	35
Iceland	140	180	95	123
Norway	154	165	137	144
Switzerland	266	312	171	222
US	182	169	171	361
Japon	212	245	103	404

Source : DG Research - Key Figures 2003-2004

Data : OECD, MSTI 2003/Vol.1. For non-OECD members : Eurostat/Member States

Notes : (2) or latest available year : AT, UK : 1998; BE, DK, EL, US: 1999; FR, IE, IT, NL, EU.15, EU.25, TR, CH: 2000. See also the notes on Table 1-3a

Figure I-1d : R&D intensity (GERD as % of GDP), 2001 (1); in brackets : average annual growth rates of R&D intensity (%), 1997-2001 (2)



Source : DG Research - Key Figures 2003-2004

Data : Publication data : ISI, CWTS (treatments), population data : OECD : MSTI 2003/1; Eurostat: New Cronos

Notes : (1) Population: 2001

* *
*

B. Hommes et Femmes

3. Pour un salarié associé

Vers une nouvelle éthique du travail

Les stock options n'ont pas bonne presse. Et pourtant, la participation au capital des salariés, si elle est assez importante, peut changer en profondeur les rapports humains dans l'entreprise. En outre, quand les options sont distribuées à la plus grande partie du personnel de l'entreprise, la productivité croît (de 4%, selon des auteurs américains¹) ainsi que les bénéfices distribués (de 2%). En revanche, attribuer les options aux seuls dirigeants ne semble guère augmenter la performance globale de l'entreprise². En Europe, il importe de :

- Moraliser l'usage des stock options*
- Inciter l'entreprise à en distribuer aussi largement que possible*

Parmi les principales institutions que les scandales³ ont déconsidérées figurent sans aucun doute les stock options. Rien de plus regrettable : les excès de certains

¹ Pour une bonne vue des études disponibles sur le sujet, on verra Joseph Blasi (Rutgers University), Douglas Kruse (Rutgers University), Aaron Bernstein (Business Week) : *In the Company of Owners*, Basic Books

² *ibid.*

³ On notera que ces scandales, et les problèmes de gouvernance d'entreprise en général, sont plus souvent l'apanage des grands groupes (cf. AXA - Total - Disney - Enron - Parmalat - Vivendi) que des PME de croissance. Il faut faire la taille moindre des entreprises, qui implique une moindre médiatisation. Mais la présence d'actionnaires forts, en la matière les capital-risqueurs, constitue également un facteur important.

dirigeants ont jeté le discrédit sur la forme la plus moderne de participation des salariés. On peut sans exagérer parler de nouveau contrat social – au sens où le salarié associé fait évoluer le rapport patron/employé qui fonde la conception traditionnelle du capitalisme et le droit du travail. C'est d'autant plus nouveau que l'effort est consenti par le marché boursier et non par l'entreprise. Faut-il voir là, l'une des raisons du retournement d'une certaine opinion ?

Ses avantages ne sont pas universels; pour que participation rime avec performance, les plans de stock-options doivent constituer des incitations suffisantes : variation du nombre d'options pouvant être exercé en fonction des résultats, culture d'entreprise qui promeut la coopération de groupe et l'esprit de corps tout en réduisant les hiérarchies.

Pour assurer leur retour en grâce et conforter leur efficacité, les stock-options doivent refonder l'éthique du travail, en permettant – littéralement – aux salariés de s'approprier le cadre de leur travail. Pour que ceci soit possible, il est impératif que les stock-options soient au-dessus de tout soupçon.

Même en l'état, les bénéfices des stock-options sont réels : en se basant sur 70 études à grande échelle, le professeur Douglas Kruse de l'université Rutgers dans le New Jersey estime le gain supplémentaire de productivité dans les années qui suivent l'adoption de l'extension de stock-options aux employés à 4,5% en moyenne. Les

Etats-Unis représentent le principal lieu d'expérimentation : 20% des employés du secteur privé – 24 millions de personnes – y sont actionnaires de la société qui les emploie. Sans avoir eu connaissance des chiffres équivalents en Europe, il n'est pas douteux que *la plus vaste ouverture du capital des entreprises participe à la plus forte croissance de la productivité outre-Atlantique.*

➔ **L'IE-Club** demande à l'Europe et aux gouvernements des Etats-membres de s'employer afin de créer, via la participation des employés au capital, *une nouvelle éthique du travail dans le Vieux Continent.* Il faut pour cela :

1. **Moraliser l'usage des stock-options** par l'adoption de quelques règles simples : la valeur de marché doit être déterminée de façon irréprochable, c'est à dire sur une période longue et sans qu'aucun rabais soit consenti.
2. **Elargir la distribution des options.** L'imposition des plus values éventuellement réalisées au terme de l'exercice des stock options pourrait être fonction de l'ancienneté dans l'entreprise lorsque celles-ci sont distribuées à un pourcentage de salariés excédant un seuil à déterminer par la concertation. Une telle mesure aurait en outre le mérite d'ancrer les salariés dans l'avenir de l'entreprise. Le coût, modeste, de cette incitation fiscale sera largement financé par les gains de

productivité et la croissance apportés par cette nouvelle forme de démocratie sociale.

3. **Associer les options à d'autres formes participatives**, comme les plans d'épargne en entreprise et notamment les efforts pour libérer l'épargne de long terme.

➔ En France, l'IE-Club s'associe aux propositions de Croissance Plus en la matière, résumées par les tableaux pages suivantes.

Stock-options

Propositions CroissancePlus	Commentaires
Traitement fiscal du gain sur options déterminé en fonction de la durée de présence du bénéficiaire au sein de la société émettrice des options et non pas en fonction de la date d'émission des options	Il s'agit ici de mettre fin à l'iniquité du système qui détermine la nature et le montant de l'imposition sur la durée de vie de l'option et non sur la durée du travail et la fidélité du salarié à l'entreprise. CroissancePlus propose que la nature et le montant de l'impôt soit désormais fonction de la durée du contrat de travail sans toucher à son mode de calcul
Détermination du prix d'exercice des options en fonction de l'évolution du cours de bourse de la société émettrice des options sur une période de 12 mois, 6 mois avant l'attribution des options, 6 mois après l'attribution des options et impossibilité d'exercer les options durant une période de 6 mois à compter de la détermination du prix d'exercice	Cette mesure vise à mettre fin aux abus divers et variés constatés dans un passé récent (Vivendi Universal, Enron), à faciliter l'utilisation de cet instrument par les sociétés cotées d'autre part. Elle procède d'une volonté ferme de moraliser les stock-options. La mesure est simple et pragmatique. Elle ne coûte rien
Suppression des périodes pendant lesquelles une société ne peut pas émettre d'options	Cette mesure est le pendant de la précédente. Elle vise à mettre fin aux abus divers et variés constatés dans un passé récent (Vivendi Universal, Enron), à faciliter l'utilisation de cet instrument par les sociétés cotées

	d'autre part La mesure est simple et pragmatique. Elle ne coûte rien
Suppression de la décote de 20% applicable au prix d'exercice des options	La femme de César ne doit pas être soupçonnée. La pratique du "rabais" est source de soupçon et de rumeurs. Il faut y mettre fin
Lutter contre la mise en place de nouvelles normes comptables internationales aux termes desquelles les stock-options seraient comptabilisés en charges (normes IAS).	CroissancePlus est résolument opposé à la comptabilisation en charge des stock-options ⁴ . Il ne faut pas laisser un organisme international, l'IASB, aussi respectable soit-il, légiférer en lieu et place des Etats. Il ne faut pas résoudre un problème d'actionnaires par un traitement comptable artificiel, incertain et totalement opaque pour le petit actionnaire que l'on prétend protéger.
Permettre aux administrateurs de bénéficier de stock-options	Couramment pratiqué aux U.S.A. et dans la plupart des pays européens, cela permet d'attirer des personnalités extérieures à l'entreprise et à forte valeur ajoutée sans coût pour l'entreprise

Bons de Créateurs d'Entreprise

⁴ cf. Les Echos du 5 septembre 2002 p.48 et Option Finance du 17 février 2002 p.18

Propositions CroissancePlus	Commentaires
Permettre aux sociétés cotées de moins de cinq ans sur le second marché ou le nouveau marché d'émettre des BCE	la motivation des salariés ne doit pas s'arrêter avec l'introduction en bourse de l'entreprise
Permettre aux salariés des filiales de bénéficier de BCE	il convient de mettre fin à un casse-tête pour les directeurs des ressources humaines
Permettre aux administrateurs de bénéficier de BCE	Couramment pratiqué aux U.S.A., cela permet d'attirer des personnalités extérieures à l'entreprise et à forte valeur ajoutée sans coût pour l'entreprise
Aménager le régime applicable en matière d'essaimage	La définition de l'essaimage est inadaptée à l'environnement des entreprises de croissance. Il faut la revoir
Neutraliser les fonds d'investissement européens pour permettre aux sociétés détenues à plus de 75% par ces fonds d'émettre des BCE	Le Gouvernement a élargi les FCPR et les FCPI aux fonds européens. Il faut aligner le régime des BCEs afin de neutraliser la participation des fonds européens au capital des jeunes entreprises

* *

*

4. Pour une vie après la mort de l'entreprise

Une révolution culturelle qui torde le cou au spectre de César Birotteau

Pas d'adaptation rapide aux crises sans acceptation des faillites ; pas de reprise rapide sans utilisation de l'expérience des entrepreneurs malchanceux. Une redéfinition du statut de l'entrepreneur failli, accompagné d'une restructuration des lois sur les faillites favorisant la capitalisation de la dette forment une cure efficace contre « l'euro sclérose ».

Les trois années de récession technologique ont mis en exergue un autre point faible de l'Europe : sa lenteur à s'adapter pendant les crises. L'anse doit porter sur le système américain (entrée en crise rapide, violente et... brève) mais aussi sur la crise japonaise où l'éclatement d'une bulle financière a débouché sur dix années de déflation d'un système économique ossifié. *In medio stat virtus ?*

Récessions et faillites peuvent se comprendre comme un mécanisme de « nettoyage » inhérent au fonctionnement du capitalisme : les choix stratégiques pris le cœur léger pendant la phase d'expansion, les start-up lancées dans l'exubérance, sont passées au tamis de la réalité du service qu'ils rendent, de la valeur qu'ils dégagent.

Les lois qui régissent la faillite ont évolué au cours des siècles vers une moindre protection des créanciers au profit des autres acteurs de l'entreprise, et notamment les salariés. Grand oublié : l'entrepreneur. Si la prison pour dettes n'est plus qu'un souvenir littéraire, le fantôme de César Birotteau vient tout de même hanter le failli, soumis aux scrutins sociaux et fiscaux les plus sévères et trop souvent à l'interdiction de gérer, sans parler de l'opprobre de ses pairs.

Si l'on veut encourager chercheurs et salariés de grands groupes à monter leur entreprise à monter leur entreprise, il est bien de leur offrir des filets (lois Allègre) ou des incitations diverses (loi Dutreil) mais il est mieux de transformer leur échec éventuel en condition d'un rebond.

➔ C'est pourquoi l'IE Club invite les pouvoirs publics en Europe à harmoniser les législations européennes de manière à :

- favoriser la capitalisation de la dette en cas de difficultés financières de l'entreprise
- promouvoir les procédures de conciliation
- dépenaliser les infractions qui souvent ne relèvent pas de la fraude, ni même du dol, mais des tentatives désespérées de sauver l'entreprise
- Inciter les gouvernements membres à mettre en œuvre des mécanismes de protection sociale efficace pour le failli : soutien économique, formation continue...

➔ L'échec de l'entreprise ne doit pas être traité comme une honte, mais comme l'occasion d'accumuler une expérience précieuse pour la conduite d'une nouvelle aventure. Ceci est particulièrement vrai dans la tech-économie, où le risque marché est plus fort qu'ailleurs : toutes les technologies, même bonnes, ne trouvent pas toujours en marché. Mais il s'agit d'un changement universel : d'une révolution culturelle pour le Vieux Continent.

➔ En France, l'IE-Club appuie les propositions de CroissancePlus en la matière, résumées dans les tableaux ci-après.

Propositions CroissancePlus	Commentaires
Eviter la défaillance	
<u>Taxe professionnelle</u> Revoir la définition des modes de calcul afin de ne plus pénaliser les sociétés à haute valeur ajoutée <u>35 heures</u> Aménager le système de façon à améliorer la situation des entreprises employant en majorité des cadres supérieurs	Les mesures prises par le Gouvernement (Suspension de la loi sur les 35 heures) n'ont rien changé pour les entreprises employant en majorité des cadres supérieurs, le coût des 35 heures demeurant intact pour ces sociétés dont les sociétés innovantes font partie

Favoriser le redressement	
Promouvoir la procédure de conciliation existante	CroissancePlus constate que de nombreuses sociétés qui déposent le bilan auraient pu éviter cette procédure en recourant au mandat ad hoc et à la conciliation. Si elles ne le font pas c'est bien souvent par ignorance. Il est important d'informer les chefs d'entreprise et de les inciter à prendre les devants en cas de difficultés.
Favoriser la réussite des conciliations entreprises afin de prévenir les dépôts de bilan.	CroissancePlus recommande d'étudier, en liaison avec les juges consulaires et les administrateurs à la faillite, les moyens de nature à favoriser la réussite des missions de conciliation en étudiant les modalités d'extension par les tribunaux de commerce du cadre et des intervenants aux mandats ad hoc de conciliation
Eviter l'effet « César Birotteau »	
Dépénaliser certaines infractions et empêcher l'application aveugle et systématique de l'interdiction de gérer	Aujourd'hui encore, comme au temps de Balzac, le failli est montré du doigt voire empêché de diriger des entreprises. Le Président Chirac souhaite que le « rebond » des entrepreneurs ayant subi un échec soit favorisé

* *
*

C. Entreprises

5. Pour un statut européen de l'entreprise innovante

Faire de l'Europe le paradis de l'entreprise

Deux initiatives ont été prises en 2003, qui vont toutes les deux dans le bon sens :

- l'adoption par la France d'un statut spécial de la Jeune Entreprise Innovante (JEI), qui bénéficie notamment de réduction de charges*
- un projet de directive pour faciliter les fusions transfrontalières d'entreprises, qui complète le statut d'entreprise européenne défini dans une directive approuvée en 2001.*

Cela montre le chemin d'un statut européen de la jeune entreprise innovante. Il pourrait être inspiré d'un « optimum paradisiaque » permettant aux start-up européennes de bénéficier, dans leurs premières années, des régimes fiscaux et sociaux les plus favorables du Continent.

Avec la loi de finances 2004, la France a adopté un **statut spécial de la Jeune Entreprise Innovante (JEI)**, qui exonère notamment de cotisations patronales de Sécurité sociale, pour les personnels impliqués dans la recherche, les « jeunes entreprises innovantes » qui consacrent au moins 15 % de leur chiffre d'affaires à des dépenses de recherche. Critères retenus pour devenir une JEI : moins de huit ans, moins de 250 salariés, moins de 40 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Ce statut offre deux avantages :

- il favorise l'émergence de PME technologique
- il encourage les PME à jouer un rôle actif dans la recherche, et donc concourt à l'objectif des 3% du PIB en 2010.

Par ailleurs, l'Europe tente de construire un statut d'entreprise européenne. La directive de 2001, à cet effet, s'est heurtée à des difficultés, qui seront en partie levées par la proposition de loi européenne destinée à faciliter les fusions transfrontalières d'entreprises approuvée par la Commission européenne en novembre 2003. Cette directive couvrira le cas des PME qui veulent s'installer à l'étranger mais pas dans toute l'Europe, et ne souhaitent donc pas adopter le statut d'entreprise européenne. Au cœur du problème, la participation des salariés aux organes de décision des entreprises, et en général l'harmonisation des couvertures sociales.

La juxtaposition de ces deux actualités montre le chemin : celui d'un statut européen de la jeune entreprise innovante. Il pourrait être inspiré d'un optimum permettant aux start-up européennes de bénéficier, dans leurs premières années, des régimes fiscaux et sociaux les plus favorables du Continent.

➔ **L'IE-Club** demande à la Commission et aux Etats-membres de s'accorder sur un statut unique de **l'Entreprise Innovante Européenne**, construit sur le traitement fiscal et social optimum en Europe

* *
*

6. Pour une discrimination positive en faveur des PME

Pour renouveler le CAC 40... tous les 40 ans

Aujourd'hui, les Etats et les organismes publics n'achètent qu'aux grands groupes. A cela une raison simple : les PME ne disposent pas, presque par définition, du savoir-faire de juristes et de lobbyistes internationaux nécessaires pour être présents sur tous les appels d'offres qui pourraient les concerner, à Bruxelles et sur 25 marchés nationaux. Déjà, sur le seul marché français, elles représentent moins de 1% des achats publics. A cela un remède simple : réserver aux PME une part fixe des achats publics. L'IE-Club propose 5%, puis progressivement 7%.

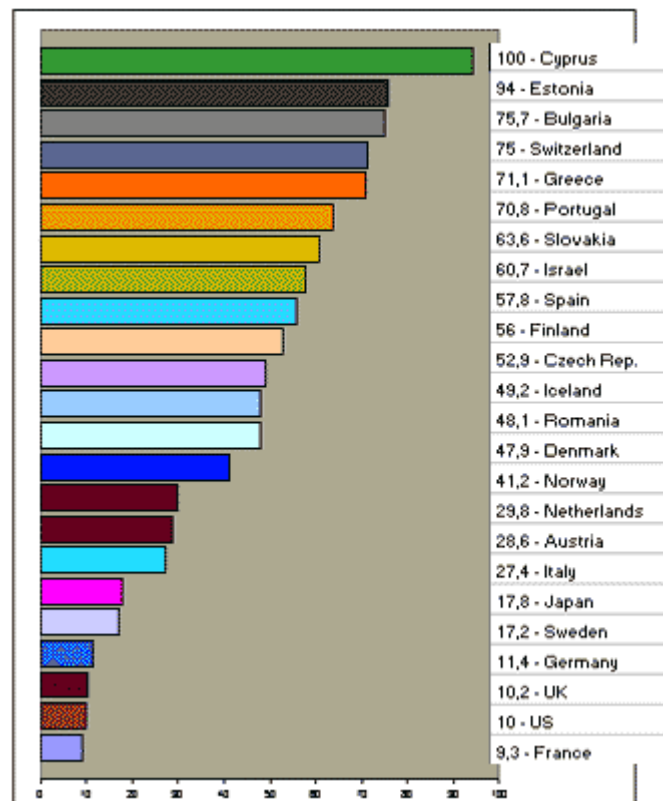
Aujourd'hui, les Etats et les organismes publics achètent principalement aux grands groupes. A cela une raison simple : les PME ne disposent pas, presque par définition, du savoir-faire de juristes et de lobbyistes internationaux nécessaires pour être présents sur tous les appels d'offres qui pourraient les concerner, à Bruxelles et sur 25 marchés nationaux. Déjà, sur le seul marché français, elles représentent moins de 1% des achats publics.

De même, les PME doivent se contenter de la portion congrue dans les programmes d'aide publique, au moins dans les principaux pays européens. Cette donnée conforte l'idée que pour bénéficier des programmes

d'aide et d'achats publics, il est nécessaire d'être une grande entreprise – et que les PME deviennent plus importantes dans les pays qui ont moins de grandes entreprises.

Dans son livre blanc, le Comité Richelieu fait valoir que les grandes entreprises européennes sont comparables aux américaines, mais qu'elles sont en nombre plus réduit (0,4% des entreprises européennes contre 1% des entreprises américaines). Il importe de leur ouvrir les portes de marchés plus importants afin de stimuler leur croissance : les marchés publics peuvent constituer pour cela le biais fondamental.

Figure I-2k : Share of SMEs in publicity funded R&D executed by the business sector (%), 2001 (1)



Source : DG Research - Key Figures 2003-2004

Data : Publication data : ISI, CWTS (treatments), population data : OECD : MSTI 2003/1; Eurostat: New Cronos

Notes : (1) Population: 2001

→ L'IE-Club demande que l'on réserve aux PME une part fixe des achats publics, de 5% à 7% au niveau européen.

→ En France, il s'associe aux demandes du Comité Richelieu et de Capintech.

→ Comme c'est déjà le cas dans le programme Eureka, les PME pourraient sous-traiter à des grands groupes. Mais le rapport de forces serait inversé, et les problèmes de gouvernance atténués (cf. point 8).

* *
*

7. Pour des agences européennes de recherche

Construire l'Europe autour de la recherche

Parfois, il est bon de s'inspirer directement des Etats-Unis, et non simplement de s'y mesurer. Un exemple direct : l'agence de recherche du département de la Défense, Darpa, qui reverse plus de la moitié de son budget à des entreprises civiles, stimulant l'innovation dans des technologies d'usage aussi bien militaire que civil. Voici un domaine novateur de collaboration européenne, qui peut faire avancer l'Europe de la défense aussi bien que celle des entreprises. Et le raisonnement pourra être étendu à d'autres domaines...

Quel est le point commun entre Internet, le GPS et les Mems ? Tous dérivent de Darpa (au temps de la naissance d'Internet, Arpa). On estime que cette agence, dotée de 2,7 milliards de dollars en 2003, reverse près de la moitié de son budget à la recherche civile, dans le cadre de technologies « duales ». Avantage supplémentaire immédiat par rapport au Conseil européen de la recherche : ses subventions relèvent du domaine militaire et ne sont pas soumises aux dispositions de l'OMC.

Les réserves que l'on a exprimées au point 2 sur la gestion du PCRD s'appliquent moins directement. En revanche, le lancement d'une agence européenne de

recherche militaire aurait plusieurs effets tous avantageux :

- stimuler les technologies duales et à effet diffusant ce qui est bénéfique en soi et permettrait de :
- favoriser l'émergence d'une industrie d'armement transnationale, réellement compétitive au niveau mondial
- répondre aux demandes des alliés de l'Otan de voir l'Europe prendre sa part des efforts militaires, tout en stimulant le développement de technologies civiles
- mettre à l'épreuve le parti pris « tout Américain » de certains Etats-membres, en particulier nouveaux entrants.

➔ L'IE-Club demande le lancement d'une Agence européenne de recherche militaire, avec pour objectif principal de favoriser dans le Continent le développement de technologies « duales », à usage civil et militaire.

➔ La même logique peut s'appliquer aux autres domaines de recherche, suivant l'exemple de la NSF (National Science Foundation) ou du NIH (national Institute of Health) américains. Mais c'est certainement dans la naissante Europe de la défense qu'elle trouve sa place la plus naturelle.

* *
 *

8. Pour une nouvelle gouvernance des grandes entreprises

Equilibrer les relations d'affaires entre petites et grandes entreprises

Start-up et PME souffrent du comportement des grands groupes dans la relation client/fournisseur. L'IE-Club lance un Observatoire de la Gouvernance des grandes entreprises en la matière.

Les entrepreneurs et les investisseurs des jeunes entreprises innovantes mettent en avant l'importance - et la difficulté - à tisser des relations d'affaire avec les grandes entreprises (ainsi, le sondage du JD Net du 19 Janvier 2004 réalisé en collaboration avec l'IE-Club met en exergue l'importance pour les jeunes entreprises innovantes de « développer des relations stratégiques avec les grandes sociétés»).

Les grands groupes ont beaucoup à en gagner puisque leur compétitivité en dépend. Sans attendre des incitations fiscales dans ce domaine – que pour autant nous souhaitons –, nous voulons promouvoir ces relations par l'exemple et la motivation. L'IE-Club crée donc l'Observatoire de la Gouvernance des Grandes Entreprises et se donne pour mission de favoriser par les moyens dont il dispose le développement de ces relations.

Nous demanderons aux grandes entreprises de :

- Ouvrir lors de leurs appels d’offres la possibilité aux jeunes entreprises de se mesurer aux autres concurrents, en mesurant leur offre selon les critères stricts du marché,
- Rédiger leurs appels d’offre dans une forme leur permettant d’inclure des jeunes entreprises innovantes dans l’intérêt de toutes les parties , c’est-à-dire en utilisant des normes ouvertes permettant aux Jeunes Entreprises de participer,
- Privilégier ce type de partenariat en abaissant, lorsque cela est possible, les critères financiers qui pourraient éliminer les jeunes entreprises innovantes

Dans le cadre de cet observatoire, nous demanderons aux Jeunes Entreprises Innovantes de mesurer la relation stratégique et la référence créée à travers les partenariats examinés, dans le coût global de cet accord.

→ Cette action peut devenir primordiale pour la compétitivité des grandes entreprises : secteurs industriels et tertiaires ont en particulier beaucoup à y gagner. Pour favoriser ce « réflexe citoyen », L’IE-Club mettra en avant chaque année, à travers son Observatoire de la Gouvernance des Grandes Entreprises, cinq cas de collaboration exemplaires pour montrer les bénéfices concrets de cette approche.

* *
 *

D. Capitaux

9. Pour un nouveau statut du capital-risque

Irriguer l'innovation en Europe

Deux nouvelles régulations menacent le développement du capital-risque en Europe. La perspective de la mise en œuvre du ratio Mac Donough dans les accords dits de Bâle II et celle de l'article 27 des normes comptables IAS menacent d'éloigner définitivement les banques du capital des PME. Il est temps de remettre le capital-investissement à sa place : au cœur du financement de l'innovation.

Le capital-risque et le capital-développement représentaient en Europe quelque 9 milliards d'euros en 2002, soit la moitié des sommes investies outre-Atlantique. Cela donne la mesure du chemin à parcourir, sachant que :

- le retard est d'autant plus marqué que la société est mature,
- l'amorçage, où l'Europe des Quinze n'a que 10% de retard sur les USA, est aussi le segment où le recul d'après la bulle Internet a été le plus marqué (-41% entre 2001 et 2002). Les pays qui accèdent à l'Union en 2004 ne réalisent pratiquement aucune activité sur le segment,
- les nouvelles réglementations bancaires et comptables ne feront qu'accentuer le recul du capital-risque en Europe.

En effet, le remplacement du ratio Cooke (8% de fonds propres face aux risques globaux) par les ratios McDonough dans le cadre des accords de Bâle II provoque, alors même que ceux-ci ne sont pas encore en vigueur, un recul de la présence en fonds propres des banques dans le secteur. Ce recul sera aggravé par la perspective de devoir consolider les comptes d'un portefeuille de start-up (IAS 27).

Tout cela dérive d'une insuffisante compréhension des mécanismes du private equity, qui conduisent à classer l'investissement en capital-risque parmi les investissements les plus risqués. Des études (Afic, notamment) montrent que si cela est vrai d'un investissement pris individuellement, cela ne s'applique pas aux portefeuilles : la mutualisation des risques fait sur le long terme de l'investissement en capital l'une des mises les moins dangereuses et les plus rentables.

→ L'IE-Club souscrit à cette analyse et appuie les efforts de l'EVCA pour exempter le capital-investissement des dispositions de l'IAS 27 et pour lui faire appliquer un ratio prudentiel plus favorable, de manière à maintenir la présence des banques dans les PME européennes.

→ L'IE-Club soutient également les initiatives voulant créer un statut européen de société d'investissement, sur le modèle désormais général dans le marché de limited partnership, susceptible de rendre mieux lisibles les structures par les investisseurs internationaux.

→ L'IE-Club soutient également deux initiatives françaises : réserver une part de la collecte de l'assurance-vie et des plans retraite au capital-investissement (amendement Adnot) et proposer à l'épargne publique la création de « FCPI de FCPI », des fonds de fonds à avantage fiscal.

Allant plus loin dans cette analyse, l'IE-Club considère que l'ouverture du capital-investissement à l'épargne publique est une tendance forte, qui peut dépasser le cadre traditionnel des fonds de pension à l'échelon européen.

En France, les FCPI ont fait la preuve de leur efficacité contra-cyclique pour l'investissement dans les entreprises innovantes. Joint au dynamisme du segment des LBO, ils ont fait de l'Hexagone la première destination du capital-investissement en Europe, devançant même l'Afic. L'instrument en tant que tel présente cependant des inconvénients, ou du moins des particularités, qui rendent difficilement imaginable son extension à l'échelon européen.

→ L'IE-Club demande la création d'un instrument européen de collecte de l'épargne publique, investi dans des fonds de fonds de private equity, et doté par chaque pays membre d'une incitation fiscale adéquate.

Le processus Bâle II

La réforme a fait l'objet de vastes consultations du secteur bancaire mondial. Le 29 avril 2003, un troisième et dernier document a été soumis aux banques pour d'ultimes ajustements et le nouvel accord de Bâle devrait être publié avant la fin de l'année pour application par toutes les banques à vocation internationale en 2006.

Dans l'Union européenne, ces recommandations seront traduites dans une directive qui a valeur contraignante. Toutes les banques de l'Union européenne devraient appliquer le nouveau ratio de solvabilité également en 2006.

Source : FBF

Table 1-2c : Venture Capital Investment, 2002

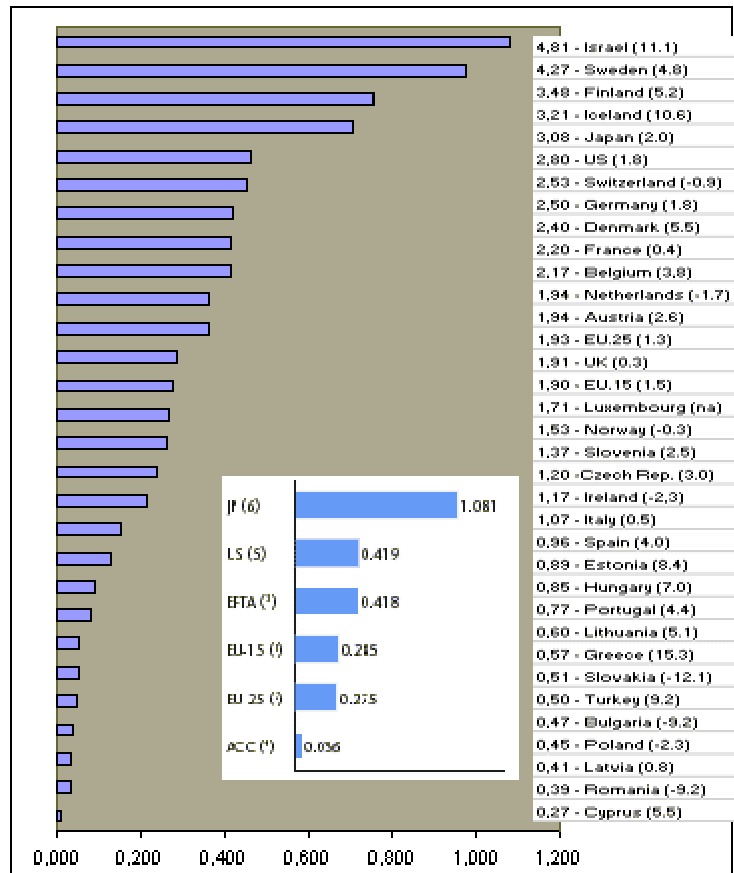
	Venture Capital Investment (€M10), 2002				Relative change (%) 2001-2002			
	Seed	Start-up	Expansion	Total	Seed	Start-up	Expansion	Total
Belgium	7.523	101.331	110.323	219.177	-72.6	41.5	-45.1	-27.0
Denmark	61.090	76.540	96.805	234.435	2.5	-17.0	-34.3	-21.6
Germany	76.840	493.890	782.950	1 343.770	-55.4	-50.7	-49.6	-50.4
Greece	1.301	11.658	32.425	45.384	37.4	-61.8	-45.9	-50.4
Spain	13.009	93.117	623.247	729.373	176.1	-12.3	-18.3	-16.6
France	50.098	350.943	755.420	1 156 461	66.4	-34.0	4.9	-9.8
Ireland	1.808	25.623	75.875	103.306	64.2	-29.9	-12.2	-16.7
Italy	30.285	34.266	805.444	869.995	41.4	-87.3	8.1	-16.1
Netherlands	7.977	193.365	646.943	848.285	531.6	5.8	-13.2	-8.7
Austria	5.172	22.307	88.223	115.702	-31.9	-34.2	2.6	-9.2
Portugal	0.013	10.248	51.304	61.565	85.7	-35.9	-10.1	-15.7
Finland	19.499	79.214	188.367	287.080	-21.6	-31.4	160.8	35.0
Sweden	9.655	239.379	300.063	549.097	-59.1	11.4	-54.8	-39.2
UK	8.160	590.182	1 944.957	2 543.299	-93.5	-26.6	12.0	-4.6
EU-15 ⁽²⁾	292.430	2 312.154	6 502.346	9 106.929	-41.5	-33.7	-14.9	-21.7
Czech Rep.	0.000	0.488	28.179	28.667	-100.0	-91.9	42.1	8.3
Hungary	0.000	2.371	8.268	10.639	-100.0	-84.9	-20.6	-59.3
Poland	0.000	9.799	53.667	63.467	-100.0	-56.9	-27.4	-35.8
Slovakia	0.218	0.564	2.077	2.858	371.6	-79.0	-64.1	-66.4
ACC	0.218	13.222	92.191	105.631	92.5	-72.0	-16.1	-34.0
EU-25 ⁽²⁾	292.647	2 325 375	6 594.538	9 212.560	-134.0	-105.7	-31.0	-55.7
Switzerland	0.084	131.559	142.986	274.629	-99.7	171.0	67.0	71.3
Iceland	0.491	1.647	10.669	12.806	7 870.2	-72.6	-13.4	-30.1
Norway	11.888	61.269	115.091	188.248	566.1	-3.7	-27.7	-16.2
EFTA	12.462	194.475	268.746	475.683	-55.5	64.6	4.5	17.9
Romania	0.000	2.443	5.885	8.329	0.0	54.6	-62.1	-51.3
US	321.286	4 310.821	14 067.011	18 699.118	-65.1	-58.4	-45.3	-49.4
Japon		4 584.680	1 311.842	5 896 522	-	-10.7	11.6	-6.5

Source : DG Research - Key Figures 2003-2004

Data : OECD, MSTI 2003/Vol.1. For non-OECD members : Eurostat/Member States

Notes : The sectors do not add up to 10096 (1) or latest available year : AT, UK : 1998, BE, DK, EL, US : 1999; FR, IE, IT, NL, EU.15, EU.25, TR, CH : 2000. (2) or nearest available years 1998, EL : 1995-1999, US : 1997-1999; BE, DK. 1996-1999; FR, IE, IT, NL, EU.15, EU.25, TR, CH : 1996-2000; PT, FI, SE, IS, NO : 1997-2001; CY, EE : 1998-2001. (2) EU.15, EU-25 data are estimated by DG RTD and total numbers do not include LU or MT. EU.25 by sectors data exclude LU, CY, EE, LT, LV and MT.

Figure I-1d : R&D intensity (GERD as % of GDP), 2001 (1); in brackets : average annual growth rates of R&D intensity (%), 1997-2001 (2)

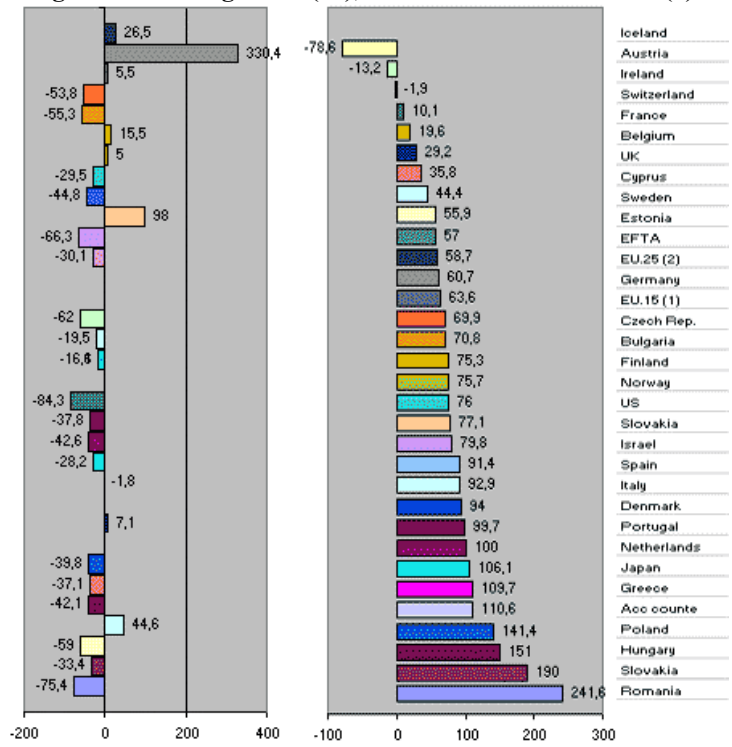


Source : DG Research - Key Figures 2003-2004

Data : Publication data : ISI, CWTS (treatments), population data : OECD : MSTI 2003/1; Eurostat: New Cronos

Notes : (1) Population: 2001

Figure I-2n : Seed and start-up Venture capital Investment - average annual real growth (%), 1995-2000 and 2000-2002 (3)



Source : DG Research - Key Figures 2003-2004

Data : EVCA, NVCA, NISTEP

Notes : (1) (2) : see notes on Table 1-2c. (3) EU.25 and ACC : 1998-2000 and 2000-2002

* *
*

10. Pour un marché financier européen des valeurs de croissance

Donner un débouché aux sociétés européennes de technologie

Le choix est simple : laisser les succès européens aller se coter au Nasdaq – la logique du marché laissé à lui-même – ou faire preuve de volontarisme, unifier les réglementations européennes, créer un régulateur unique et impulser la création d'une Bourse européenne unique.

Il ne faut pas se faire d'illusion : la société anonyme européenne (Initiative n°5) n'existe que sur le papier. Son arrivée dans les faits prendra beaucoup de temps. Quant à l'amplitude de son utilisation, il est difficile de l'estimer, mais elle paraît devoir être faible, au moins dans un premier temps.

Il est donc plus efficace de favoriser la circulation des capitaux et leur investissement dans des sociétés à croissance rapide dont le cœur de l'activité économique se situe en Europe. L'Easdaq a été une belle idée magnifiquement gâchée. Inutile de pointer les responsabilités. L'échec est patent.

Tout aussi patente est l'utilité d'un tel marché, qui permet la capitalisation des entreprises dynamiques et offre un mécanisme de sortie d'investissement aux sociétés de capital-risque et autres investisseurs, ré alimentant ainsi constamment les flux de financement vers ce type d'entreprises.

Sans marché boursier dynamique et satisfaisant, l'Europe de l'innovation ne fonctionnera pas, ou plutôt restera soumise aux fourches caudines américaines. Son ingrédient principal : des entreprises aux reins plus solides que celles qui ont défrayé la chronique au Nouveau Marché et au Neuer Markt. Un problème de régulation.

Les marchés existants, EuroNext en tête, n'offrent pas une solution. L'initiative en cours qui vise à créer un compartiment des valeurs moyennes n'est pas plus l'outil qui incitera les analystes à s'intéresser aux valeurs de croissance.

Pour cela il faudrait que le marché atteignît une masse critique, c'est-à-dire qu'il rassemblât toutes les valeurs technologiques européennes sur un seul marché, et que ce marché fût situé sur une place financière européenne ouverte sur le monde.

Cela est inséparable d'une harmonisation des régulations : par la création d'un régulateur européen fort et, dans l'attente, par l'établissement d'un corpus de best practices permettant aux autorisations données dans un pays membres de valoir dans tous les pays de l'Union.

En résumé :

➔ L'IE-Club demande la création d'une Bourse de regroupant les valeurs technologiques de tous les pays composant l'Union Européenne.

➔ La régulation est au cœur du problème : l'IE-Club réclame une harmonisation des règles de cotation permettant de démultiplier l'action de chaque Autorité nationale ; il demande l'institution d'un régulateur européen unique.

➔ Il faut, pour les Français, se préparer à ce que ce marché soit créé en dehors de Paris. Acceptons ce fait en nous disant que tous les pays de l'Union européenne bénéficieront de l'élargissement du marché.

* *
*

Conclusion

L'IE-Club s'est associé au Journal du Net pour hiérarchiser les propositions et les cris d'alarme contenus dans cette feuille de route. Le 20 janvier 2004, après une semaine de sondage au cours de laquelle ils ont montré un intérêt particulièrement vif pour ce sondage, les internautes lecteurs du JDN montraient clairement leurs préférences.

Pour favoriser la reprise, il faut...

Favoriser les PME vis-à-vis des grandes entreprises	40.1%
Unifier la recherche européenne	22.1%
Favoriser le capital-risque	14.2%
Donner des stock-options à tous les salariés	9.6%
Constituer un Nasdaq européen	8.2%
Créer un statut européen de l'entreprise innovante	5.5%

Total Votes: 520

Ce sondage, qui confirme clairement ces choix prioritaires engage l'IE-Club à créer dès cette année l'Observatoire de la Gouvernance d'entreprise et à faire

d'un futur « small business act » à l'européenne son champ d'investigation privilégié.

Avec l'appui de ces 10 000 membres l'IE-Club entend d'ici quelques mois, en concertation avec ses partenaires et les autres organisations représentatives, proposer d'autres mesures concrètes d'accompagnement de l'Observatoire.

* *
*